



Formation
Apprentissage
Professionnalisation
Innovation

Carnets de recherche sur la formation

Futurs entrepreneurs proactifs. Quelle relation entre conseiller-référent du service public d'emploi et porteur de projet ?

Catherine Sicalidou – Laboratoire Formation et Apprentissages professionnels

Phénomène social en France depuis le début des années 1980, l'entrepreneuriat se développe dans un contexte de fragilisation de la société salariale. Entre 1992 et 2000, l'intention d'entreprendre et le souhait, pour une partie de cette population active, de créer une entreprise a progressé de 300 %. (Fayolle, 2003). Selon l'Insee, 27 % des créateurs étaient demandeurs d'emploi en 2016¹.

Pour les porteurs de projet, le chômage peut être vécu de différentes manières : soit comme un tremplin vers l'emploi, soit comme une épreuve face à une situation complexe. Cette situation commence avec l'inscription à Pôle emploi et s'achève à la fin des droits d'indemnisation ou dès que l'entreprise, créée entre-temps, dégage un revenu, sinon par un retour au salariat. Comment ces acteurs se projettent-ils pour sortir du chômage ? Comment s'y prennent-ils pour mettre en œuvre leur démarche entrepreneuriale ? Quelle est la nature des relations entre le conseiller et le demandeur d'emploi ?

La recherche proposée porte plus précisément sur l'analyse des relations entre d'une part, les acteurs d'une administration publique et d'autre part, les chômeurs futurs entrepreneurs. Les situations entrepreneuriales et les conditions relationnelles d'une population ciblée en contexte formalisé ayant l'intention de créer son emploi en créant son entreprise sont étudiées. Les résultats présentés plus loin découlent d'une enquête sociale effectuée entre 2009 et 2016. La recherche vise à rendre compte de la manière dont une catégorie particulière de chômeurs se projette dans l'entrepreneuriat dans un contexte interactionnel asymétrique.

1. La construction sociale d'un contexte entrepreneurial

L'accompagnement des demandeurs d'emploi constitue l'une des grandes missions du service public de l'emploi, au même titre que leur indemnisation, leur mobilisation autour de la formation et de la création d'entreprise. Les résultats de la présente enquête – conduite entre 2009 et 2016 auprès de 2 290 demandeurs d'emploi – montrent que cette population décline son retour au travail salarial pour s'orienter vers l'entrepreneuriat. L'apparition du nouvel entrepreneur, nommé ici « néo-entrepreneur », pousse les services publics, les formateurs et autres consultants accompagnateurs vers l'élaboration de concepts et de méthodes de la conduite du projet entrepreneurial.

Quand un ex-salarié ne parvient pas à intégrer l'emploi souhaité, il peut le créer par et pour lui-même en vue de conserver son métier ou de se reconvertir pour choisir une activité permanente et socialement reconnue. L'émergence de l'individu-projet constituerait une anticipation face à l'imprévisibilité grandissante des conditions de stabilité et d'évolution de carrière au sein de

l'entreprise. Lorsqu'une catégorie d'individus fait une tentative d'anticipation en improvisant son avenir professionnel, les transformations vécues supposent des crises, ruptures, reconversions, des mobilités et des transitions comme l'évoque Boutinet (2007, 2010). Pour les moins diplômés, les raisons qui motivent ces transformations sont relatives à la pénurie d'emplois salariés. En revanche, pour les cadres, généralement plus diplômés, le statut d'entrepreneur permet d'exercer une même activité comme travailleur indépendant, sous-traitant, parfois-même auprès de leur ex-employeur. Il s'agit d'un mode de production alternatif au salariat, ces nouvelles formes d'emploi concernant un tiers des cadres selon une étude de l'APEC (*Les nouvelles formes d'emploi : enjeux et vécu des cadres*. Les Études de l'emploi cadre, n° 2017-42). Pour les employeurs aussi, ce mode alternatif présente des multiples avantages, permettant d'augmenter la force de travail sans accroître le nombre de salariés et les charges afférentes.

L'entrepreneur se transforme en réalisant son projet, ce qui témoigne de son engagement. Le projet dont il est porteur ne pourra être formalisé, voire finalisé et exposé dans un plan d'action que s'il est réalisable dans un environnement socio-économique précis. Par conséquent, le futur entrepreneur combine ses objectifs personnels de réalisation avec une rationalité procédurale administrative et comptable. En contrepartie, il bénéficiera de ses allocations chômage par rapport à ses droits acquis. Pôle emploi se substitue alors à son dernier employeur concernant la relation de dépendance économique et juridique.

2. Comprendre l'agir de l'entrepreneur proactif et la fonction du conseiller-référent

Face à un contexte administratif complexe, les entrepreneurs proactifs essaient de tirer profit des structures de traitement du chômage et de l'administration. Le chômeur est une sorte de « client » affecté temporairement à Pôle emploi du fait qu'il n'a plus d'employeur. Il est considéré comme « inactif » parce qu'il est sans emploi lors de cette période d'affectation. Il interagit alors avec un conseiller-référent.

Les relations qui s'établissent entre ces acteurs constituent notre problématique de recherche. Au regard des attentes exprimées par les participants lors des « Ateliers » de Pôle emploi, d'une durée de trois heures et réservés à des porteurs de projets entrepreneuriaux, on observe que les relations avec le conseiller-référent sont asymétriques, traversées de jeux de pouvoir et soumises aux aspects normatifs des règlements imposés par l'Institution. Chacun des acteurs joue son rôle dans cet environnement administratif. Le sans-emploi devient tributaire de son allocation chômage, source souvent unique d'un revenu de substitution. Le conseiller exerce des fonctions d'ordre réglementaire incluant prescription, contrôle et sanction. La dissymétrie entre prestataire et bénéficiaire ne peut donc être assimilée à une relation « ordinaire ».

Le champ de l'entrepreneuriat apparaît comme « un espace structuré de positions » (Bourdieu, 1980, p. 113). C'est une activité de projet où tout est à construire. L'engagement du futur entrepreneur commence par l'organisation de son projet. En parallèle, il doit être persévérant face à une administration qui n'est pas censée la connaître. La démarche de l'entrepreneuriat peut être perçue comme une logique de construction de soi ou de subjectivation en tant que moyen de réaliser un projet personnel qui donnera du sens à son travail et à son existence (Dubet, 1994). Cet acte n'est pas anodin. Il puise sa source dans la volonté de contrôler sa carrière, d'améliorer ses conditions financières, d'avoir une reconnaissance sociale par ses pairs et ses proches, d'exercer le métier choisi et parfois « rêvé » tout en essayant d'en maîtriser les risques financiers. Construire un projet, programmer sa réalisation et prendre la décision de commencer représentent des actions importantes pour l'acteur. D'après Mendel (1998, pp. 47, 49), « l'acte est une aventure pour le sujet qui s'ouvre sur la dimension de l'inconnu ». L'auteur évoque la notion de l'« acte-pouvoir » individuel qu'il définit comme « une modification concrète de la situation existante incluant risques et effets psychologiques différents selon les degrés de pouvoir ou de non pouvoir sur l'acte du sujet » (*ibid.*, pp. 395, 397). Ainsi, la phase de transition sociale et professionnelle du sans-emploi renvoie au scénario suivant : salariat-rupture-chômage-réactivité.

3. Terrain de recherche et méthodologie

Le terrain de la recherche est celui de chômeurs désireux de créer ou de reprendre une activité. La présente étude s'appuie sur un effectif de 2 290 demandeurs d'emploi (985 femmes, soit 43 % de notre échantillon, et 1 305 hommes, soit 57 %), majoritairement ex-salariés, inscrits au chômage et participant aux « Ateliers » de Pôle emploi.

Les critères de sélection des participants sont définis par les conseillers-référents en fonction du discours du demandeur d'emploi sur le projet qu'il souhaite mettre en œuvre, ou via ses interrogations concernant les aides qui contribueront à l'aboutissement de ses démarches. Le contexte de travail de chaque atelier est normalisé quant au déroulement thématique, aux supports pédagogiques initiaux et au processus de participation. Il s'agit d'un programme qui fonctionne au niveau national, faisant appel à des experts extérieurs reconnus. Le dispositif prévoit l'organisation de deux ateliers par semaine : « Créer son entreprise, pourquoi pas ? » et « Organiser son projet d'entreprise » avant de se lancer.

Le terrain de l'étude se situe dans les agences Pôle emploi de Dijon où les futurs entrepreneurs bénéficient du dispositif. Les matériaux de la recherche sont constitués de prises de notes réalisées à partir de récits complets de présentation en public recueillis lors de 305 ateliers de 6 à 10 personnes (soit 41 séances en moyenne par an) sur les mêmes thèmes, pendant 7 ans et demi. Ces notes ont été saisies sur une banque de données programmée sur *Google Forms* à l'aide d'un formulaire composé de 12 rubriques comportant 49×2 items identiques portant sur la question du dernier métier ou de la dernière activité salariée exercés et sur celle du choix de la branche ou du métier envisagés.

L'analyse statistique permet, à l'aide des graphiques, de rendre visible la trajectoire de l'activité salariée à l'activité indépendante. Les questions posées portent sur les motifs de rupture de l'emploi salarié, le statut et la qualification professionnels, les secteurs d'activité de provenance, ainsi que sur les branches d'activités dans lesquelles les sujets envisagent de créer ou de reprendre une entreprise. L'accent est également mis sur leurs préférences et leur vision d'avenir professionnel (s'ils ne créent pas leur entreprise), les difficultés rencontrées, l'émergence de leur projet entrepreneurial, leurs attentes par rapport à l'animatrice et à l'Institution.

Dans le cadre du principe de la neutralité et de l'anonymat, aucune question ne concerne les relations du demandeur d'emploi avec son référent. La population, hétérogène du point de vue social et économique, est composée d'employés (53 % étant des hommes et 47 % des femmes), d'ouvriers (90 % d'hommes pour 10 % de femmes), d'ex-cadres (66 % d'hommes pour 34 % de femmes). 84 % des futurs entrepreneurs sont des ex-employés, 9 % étant des ex-cadres et 7 % des ex-ouvriers, ce qui révèle une stratification sociale bien réelle. Les femmes ont majoritairement exercé dans les secteurs du commerce et des services, les hommes dans le secteur du bâtiment, du commerce et pour une part plus restreinte, des services. Les femmes entrepreneures sont moins nombreuses, mais celles qui créent une entreprise ont un niveau d'études plus élevé que les hommes. Malgré cette composition, cette population reste relativement homogène dans la mesure où être au chômage constitue une situation temporaire d'interruption de l'activité professionnelle ; ce sont surtout les manières d'appréhender cette situation de vie qui vont déterminer les niveaux d'incertitude auxquels les créateurs sont confrontés (Barthe, Chauvac & Dubois, 2014). La grande majorité des participants vit en état d'incertitude économique et sociale. Une situation qui est renforcée par les inévitables interrogations liées à la réalisation de l'objectif entrepreneurial, différent de l'entrepreneuriat capitalistique mobilisant des moyens monétaires pour lancer une entreprise.

4. Interprétation des résultats de recherche

L'analyse des données recueillies permet de dégager deux idées forces autour du parcours institutionnel du chômeur-entrepreneur et les chemins de traverse de cette population singulière.

Le parcours institutionnel du futur entrepreneur en quatre phases

Le parcours d'expérience face à une situation de non-emploi, tel que vécu par les utilisateurs, a été identifié autour de quatre étapes. Il s'agit de comprendre les conditions de son fonctionnement. Dans

ce dispositif, les intentions des individus présents convergent autour du même objectif. Ils souhaitent continuer à travailler et sont disposés à assumer eux-mêmes le risque de créer leur propre emploi. De plus, ils préconisent majoritairement d'exercer la même activité qu'auparavant². Ces initiatives personnelles se déroulent dans un contexte administratif rigoureusement prescrit. Le parcours se décline, généralement, en quatre phases :

- *La sortie du salariat.* Si le parcours de rupture démarre *via* une transaction conclue entre employeur et salarié, elle est vécue comme une opportunité de choix d'une activité valorisant ses compétences en travaillant pour soi-même. Autrement dit, la situation du chômage incarne soit un accident du parcours de carrière, soit un découragement lié à une situation professionnelle constamment instable à partir de laquelle il faut rebondir ;
- *L'entrée dans le dispositif pour les néophytes.* Le processus d'inscription au chômage se fait par l'attribution d'un identifiant suivi d'un entretien avec le référent, entretien au cours duquel le chômeur peut exposer son projet et son intention d'entreprendre. La participation à l'Atelier « création d'entreprise » se fait avec la recommandation du référent. Les demandeurs d'emploi sont « engagés », par leur référent, à suivre le parcours indiqué afin d'éviter les pénalités, voire la radiation. Le dispositif d'accompagnement du porteur de projet comporte deux volets : l'administratif concernant les démarches à accomplir, imposées par l'institution (y compris celle d'assister aux Ateliers création), et la recherche pour trouver un emploi, ou pour faire avancer son projet entrepreneurial, qui sont à justifier. La partie relative aux formations et accompagnements ciblés sur l'entrepreneuriat reste facultative ;
- *Les éléments de transition vers l'entrepreneuriat.* Cette troisième phase correspond à la prise d'initiative du chômeur qui cherche à créer son entreprise. Le projet ainsi exprimé vise l'emploi sans passer par le marché du travail. À quel moment du parcours, avant ou pendant le chômage, l'individu prend-il cette initiative ? Dans l'accès à l'entrepreneuriat, les temporalités biographiques sont différentes pour chacun ;
- *Devenir entrepreneur proactif-demandeur d'emploi.* Cette dernière phase peut être décisive, conduisant paradoxalement soit à l'accélération de la mise en œuvre, soit à l'abandon du projet de création d'entreprise. La durée du parcours de la pré-entreprise à l'acte d'entreprendre reste difficile à déterminer, tout comme le pourcentage d'abandons et de créations effectives d'entreprises. Cette question sociale vive concerne le passage de l'état de salarié à celui de chômeur, pour devenir entrepreneur en allant au-devant de l'activité dans un cadre administratif où obstacles et initiatives se croisent, s'encombrent ou s'escortent ; quoi qu'il arrive, un tiers des chômeurs parviennent à devenir entrepreneurs³.

Les chemins de traverse des néo-entrepreneurs « avertis »

Les « chemins de traverse » des chômeurs futurs entrepreneurs proactifs se dessinent entre orientations et réorientations professionnelles. Les cheminements des cadres et des employés, ou des hommes et des femmes ne sont pas identiques. Ce qui peut être mis en évidence, c'est la manière dont ces professionnels en situation d'agir par anticipation sont passés d'une situation « indéterminée » à une situation de projet. L'entrepreneuriat, la plupart du temps, constitue un projet de vie. Cependant, dans la logique administrative, il y a souvent des incompréhensions qui deviennent contradictoires par rapport à la réalité. De quelle manière ces chômeurs futurs entrepreneurs ont-ils réussi à gérer leurs relations asymétriques avec l'institution ? D'après les témoignages, les interviewés arborent pour la majorité d'entre eux l'intention de déjouer l'« attente » d'un emploi salarié et ils souhaitent « sortir de la précarité », « quitter un emploi sans avenir », « travailler pour [soi-même], utiliser [leurs] compétences », « trouver une place dans une autre structure où le travail est plus intéressant, et si cette place n'existe pas [...], la créer [eux]-même[s] ».

Cela nous éclaire sur la double position de ce public qui désire la continuité du travail et le pouvoir de choisir le métier ou l'activité souhaités. Les intentions des personnes rencontrées convergent autour du même objectif : « Faute de trouver un emploi salarié acceptable, le créer soi-même, ou bien choisir d'emblée de devenir entrepreneur ».

Dans les deux cas, ils veulent exercer la même activité qu'auparavant et disent être disposés à négocier pour atteindre leur but. Cette négociation présuppose un jeu de pouvoir et de contre-pouvoir

afin de démêler les complexités règlementaires et tout autre désagrément ou désavantage de quelque nature que ce soit pour devenir entrepreneurs. De plus, la situation⁴ du marché du travail « encourage » les chômeurs à se prendre en charge. Il convient de préciser que pour beaucoup d'entre eux, devenir créateur d'entreprise n'était « pas un choix prémédité ». La création de leur emploi constitue un moyen, et tout reste à prouver à eux-mêmes et à leur entourage.

Par conséquent, les Ateliers de création d'entreprise proposent une initiation à l'entrepreneuriat de manière réflexive par rapport aux conditions, aux démarches et astuces à connaître pour organiser son projet d'entreprise. Les participants doivent mener un travail d'anticipation, d'observation et d'évaluation commerciale et financière pour prouver la solidité du projet, sa robustesse qui se profile du point de vue humain (expériences et qualités) et administratif (capacités de gestion avec une bonne résistance aux contraintes). Il faut admettre qu'il s'agit d'un travail délicat et acrobatique pour les non-initiés. Majoritairement, ceux qui y assistent souhaitent être éclairés et surtout comprendre comment créer une entreprise et quel genre d'assistance Pôle emploi apporte aux porteurs de projet. Les participants s'interrogent sur les aides publiques pour la création d'entreprise et notamment, comment y accéder, les délais d'attribution, ainsi que les démarches et formalités administratives à effectuer. Ils veulent s'informer sur le choix du statut juridique, la fiscalité et les régimes sociaux.

Les souhaits et les interrogations revendicatives s'entremêlent. À leurs attentes, on peut ajouter les causes qui empêcheraient la réalisation du projet. Ce qui gênerait l'exécution du projet est manifestement relié aux problèmes familiaux, à l'absence de diplôme (pour certains métiers), au manque de fonds propres, à la difficulté d'emprunter, à l'état de santé du porteur et à la forte concurrence du marché.

En général, le futur entrepreneur « avisé » a tendance à chercher des renseignements un peu partout. Il accumule une masse d'informations en interrogeant différents acteurs publics et privés, tout en puisant dans ses expériences de vie et ses antécédents. Ensuite, il doit sélectionner les données pour construire son projet. Initialement, il pense que son conseiller-référent pourrait l'aider, ou en tout cas lui faciliter la tâche. Mais, rapidement, il se rend compte qu'il doit combiner ses objectifs personnels avec une rationalité procédurale administrative et comptable : « Créer une entreprise n'est pas pareil que de chercher un emploi, ça s'apprend, mais il faut se préparer » ; « il faut que quelqu'un nous éclaire comment faire, oui, créer mon entreprise et pourquoi pas ? »

En revanche, pour le conseiller-référent, prescrire un Atelier de création d'entreprise à l'éventuel entrepreneur est un acte administratif. Acte dénué de toute considération pédagogique, même si dans cet acte il y a un effort d'aide pour l'avancement du projet du porteur ; mais aussi, la prise en compte que s'il crée son entreprise, il y aura un impact positif sur le nombre de chômeurs inscrits.

Être au chômage : avantages, conditions, obligations

Le fait de s'inscrire au chômage pour les entrepreneurs proactifs permet d'avoir un revenu de substitution et un temps pour travailler sur leur projet via recherches et estimations, déclarent 48 % des 2 290 participants rencontrés. Par contre, 30 % considèrent le chômage comme une « anomalie » qu'il ne faut pas fuir. Pour y parvenir, ils essaient de comprendre ce qui s'est passé. Ils construisent des hypothèses plausibles afin d'établir l'ordre des démarches à réaliser. La recherche d'emploi pourrait aussi se combiner avec une supposition de le créer soi-même. Parmi ces participants, nous trouvons ceux qui sont intéressés par le fait d'avoir au début un emploi salarié et de se mettre à leur compte à titre complémentaire pour développer leur nouvelle activité : « Si je ne trouve pas de travail, je créerai mon entreprise » ; « Pour moi, le salariat c'est fini, j'ai un projet » ; « Je suis parti de l'entreprise pour préparer mon projet » ; « Mon projet ne me permet pas d'avoir un revenu suffisant. Je recherche un emploi salarié et, en parallèle, je compte démarrer ma nouvelle activité... » Pour 22 % de participants, le chômage est une « épreuve à surmonter » subie à cause des erreurs d'un patron jugé incompetent, d'une vente ou fusion avec une autre entreprise, ou encore, d'une faute commise au travail, d'un conflit déclaré : « ... et malencontreusement, je suis viré ». L'entrepreneuriat ne représente ici qu'une éventualité qu'il faut « découvrir ».

De façon générale, les relations entre conseillers-référents et demandeurs d'emploi relèvent de rapports sociaux qui s'inscrivent dans des stratégies différentes, chaque groupe ayant ses propres représentations professionnelles. Potentiellement, ils ne sont ni en concurrence, ni en conflit puisque chacun des acteurs interprète le rôle qui lui a été attribué. Par définition, « l'acteur n'est pas un

stratège, mais un être dépendant jouant de ses dépendances » (Goffman, 1973). Tout dépend de la façon dont le demandeur d'emploi appréhende sa situation de chômeur, et de son classement par l'institution comme chômeur « autonome » ou en « difficulté ». « Pour le conseiller, la course au temps est centrale. Son temps d'entretien dépend aussi de la pression de la file d'attente l'obligeant à rechercher des économies de temps, évoquent Clouet et Pillon (2017, p. 34). Le chômeur, conscient que son référent n'est ni collègue, ni supérieur hiérarchique, est obligé d'adopter la bonne attitude pour être écouté par le conseiller qui lui est attribué par l'Institution. Ce qui le lie à son référent est sa dépendance à une prestation « due ». Les rapports sociaux entre les deux interlocuteurs apparaissent inégaux. L'asymétrie relationnelle se traduit par une position de « client preneur et expert avéré ». Les conditions varient selon les individus, dont certains expriment le sentiment d'être dans une « zone de transit » dont il faut s'extraire rapidement. Face à son conseiller-référent, le chômeur est dans une condition d'interactivité conventionnelle où chacune des parties défend ses propres intérêts professionnels pendant une période déterminée.

En fin de compte, chacun joue le rôle attribué par le système. Il existe une dissymétrie entre la situation fluctuante des uns et invariante des autres. Le chômeur représente un ex-travailleur privé d'emploi en quête d'informations, le référent accomplit ses tâches administratives prescrites dans des temps professionnels structurés. Le sans-emploi à une série de tâches à accomplir d'ordre personnel, professionnel et administratif auxquelles on ajoute l'exigence de maîtrise du parcours administratif prescrit pour bénéficier de certains avantages par rapport à sa situation.

L'analyse des données de cette recherche quantitative met en évidence le fait que les chômeurs futurs entrepreneurs se situent dans une position de construction d'un projet, sans garantie de réussite. Ils essaient de trouver un compromis entre rigueur administrative et incertitude situationnelle. Dans un processus de questionnement commun face à une situation inconnue, celle d'« être chef d'entreprise », ces futurs entrepreneurs dépendent d'une structure administrative qui n'a rien à voir avec l'entreprise où ils travaillaient du fait qu'il n'y a ni adhésion, ni relation collective (Fouquet, 2011, pp. 11, 15).

L'expression « travailler » signifie ici « avoir un emploi » et devient très importante quand on est dessaisi de cet emploi. Il s'agit alors de penser et agir vite pour s'extraire de cette situation. Dans leur majorité, les chômeurs futurs entrepreneurs expriment le souhait de garder leur place parmi leurs pairs, d'exercer leur activité, éventuellement sous un autre statut, d'être en emploi, alors même que travailler ne signifie pas avoir un emploi comme le fait remarquer Piotet (2007).

En guise de conclusion transitoire

Les résultats de cette recherche empirique montrent qu'il s'agit d'une relation entre usagers (demandeurs privés) et fournisseurs (offreurs publics de service) considérés comme contributeurs au projet entrepreneurial. Ce qui apparaît clairement dans le discours des usagers, c'est une tendance liée à l'agir rationnel d'insertion professionnelle par l'auto-emploi. Au cours des pratiques d'accompagnement « administratif », le conseiller-référent institutionnel n'accompagne pas vraiment l'entrepreneur-proactif du fait que chacun des acteurs est persuadé que l'objet est prédéfini par le contexte même de l'accompagnement. Il n'y a pas suffisamment de marges pour négocier son contenu. Les enjeux des acteurs sont différents de telle sorte que la construction collégiale de l'objet de l'accompagnement s'avère quasiment impossible et que leurs relations sont asymétriques (Boucenna, 2017).

Les analyses mettent en évidence le processus entrepreneurial dans une société cherchant à se moderniser autour d'un discours normatif sur « l'esprit d'entreprise » et d'individus contraints ou volontaires d'être les entrepreneurs d'eux-mêmes (Chauvin, Grossetti, Zalio, 2014, p. 15). L'impulsion entrepreneuriale n'est pas seulement une tendance économique liée au marché de l'emploi salarié déjà fragilisé, mais un mouvement social autour de la très petite entreprise, dont une forte proportion est constituée d'anciens chômeurs (*ibid*, p. 116). D'après notre enquête, trois facteurs majeurs incitent les chômeurs à se détourner du salariat : les ruptures affectant brutalement leur parcours professionnel, la perception du risque d'inemployabilité face au rigorisme du marché de l'emploi et le déficit d'évolution/ou de carrière⁶.

Les acteurs sont pris dans une interactivité conventionnelle et sont tenus de « se conformer » au contexte ambiant où la bonne conduite devient une règle du « vivre ensemble » pour une période déterminée. Le sentiment de défiance est aménagé différemment par ces usagers du service en fonction des parcours vécus face aux recommandations adressées, quelquefois sous contrainte (Rémy, 1994, 1998).

Le champ du conseil est une activité typique d'intervention sur autrui. Le processus d'interactivité met en présence deux catégories d'acteurs exerçant chacun des activités différentes (Sicalidou, 2017). Le sans-emploi sollicite son conseiller sous la forme attendue d'un besoin exprimé. L'essentiel dans cette relation, pour qu'il y ait une communication entre les deux acteurs, se situe au niveau de la recherche méthodique et plurielle du sens que prend une situation vécue : pour l'un elle est problématique, pour l'autre elle revêt un caractère technique. En effet, il revient au demandeur d'emploi « tributaire du service » de contextualiser son objet professionnel en le reliant à un milieu institutionnel, une situation socio-économique, des expériences antérieures afin de bénéficier d'un service d'accompagnement à l'entrepreneuriat.

Affronter le chômage implique que l'acteur « aménage » la situation en vue d'y résister. Le chômage est désormais moins une crise de statut qu'une crise de l'avenir (Demazière, 2015). Les recherches sur les manières dont les chômeurs affrontent la privation d'emploi soulignent que le chômage est une condition dévalorisée qui est subie et intériorisée comme une « infériorité sociale ». L'État-providence, devenu entre-temps État-ordonnateur, érige l'autonomie en norme et les met dans l'obligation de se donner les moyens de gérer par eux-mêmes cette autonomie professionnelle. Selon Boutinet et Raveleau (2011), l'autonomie du créateur serait ainsi plus fictive que réelle, plus invoquée qu'effective.

-
1. *Insee Première*, n° 1631, janv. 2017.
 2. D'après la présente enquête, 63 %, des hommes et 67 % des femmes du dispositif souhaitent maintenir la même activité.
 3. Selon Pôle emploi (« Créer son entreprise pendant une période de chômage »), 8 demandeurs d'emploi sur 10 ayant un projet de création d'entreprise parviennent à le concrétiser dans un délai d'un an. 74,4 % des entreprises créées étaient toujours en activité au moment de l'enquête et un an après leur création (*Éclairages et synthèses*, sept. 2016 n° 24).
 4. Insee, enquête Emploi, 2^e trimestre 2017, données corrigées des variations saisonnières en moyenne trimestrielle. Champ : France métropolitaine, population des ménages : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cahier_graphique_conjoncture_2017t2.pdf
 5. C'est le principe de rationalité de Popper (1994) qui consiste à supposer que les agents agissent toujours de manière appropriée en fonction de la situation dans laquelle ils se trouvent. Voir *Models, Instruments, and Truth. The Status of the Rationality Principle in the Social Sciences*.
 6. Conversion et changement définitif de métier (36 %), création dans une trentaine d'autres branches que le métier exercé auparavant ; mais, la majorité préfère créer son emploi dans le même secteur d'activité (64 %).

Bibliographie

Barthe, J.-F., Chauvac, N. & Dubois, F. (2014). Chômeurs créateurs. In Chauvin P.-M., Grossetti M. & Zalio P.-P. (Eds.). *Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat*. (120-121). Paris : Presses de Sciences Po.

Boucenna, S. (2017). L'accompagnement : symétrie dans les asymétries ? *Phronesis*, 4, 60-70.

Bourdieu, P. (1980). *Questions de sociologie*. Paris : Éd. de Minuit.

Boutinet, J.-P. (2007). L'espace contradictoire des conduites à projet entre le projet d'orientation du jeune et le parcours atypique de l'adulte. *L'orientation scolaire et professionnelle* [en ligne], 36/1. <[10.4000/osp.1259](https://doi.org/10.4000/osp.1259)>

- Boutinet, J.-P. (2010). *Grammaires des conduites à projet*. Paris : Puf.
- Boutinet, J.-P. & Raveleau, B. (2011). Questionnement autour du projet entrepreneurial. *Revue de l'entrepreneuriat*, 10, 15-28.
- Chauvin, P.-M., Grossetti, M. & Zalio, P.-P. (2014). *Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Clouet, H. & Pillon, J.-M. (2017). Le chômeur et le chronomètre. Course contre la montre à Pôle emploi. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 220, 26-47. <<https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2017-5-page-26.htm>>
- Demazière, D. (2017). Les femmes et le chômage : quelles spécificités et quelles variétés des expériences vécues ? *SociologieS* [en ligne]. <<https://journals.openedition.org/sociologies/5966>>
- Demazière, D., Foureault, F., Lefrançois, C. & Vendeur, A. (2015). Vivre le chômage, construire ses résistances. In *Synthèse de l'étude "Affronter le chômage. Parcours, expériences, significations"*. Paris : Solidarités nouvelles face au chômage. <<https://snc.asso.fr/ressources/.../1/21884db-236-SNC-Synthese-Etude2015.pdf>>
- Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Paris : Seuil.
- Fayolle, A. (2003). *Le Métier du créateur d'entreprise*. Paris : Éditions d'organisation
- Fouquet, A. (2011). Travail, emploi, activité. Une histoire sociale. *Annales des Mines – Réalités industrielles*, 1, 11-15. <[10.3917/rindu.111.0011](https://doi.org/10.3917/rindu.111.0011)>
- Goffman, E. (1973). *La Mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1. La présentation de soi*. Paris : Éditions de Minuit.
- Gurvitch, G. (1967). *Traité de sociologie*. Paris : Presses universitaires de France.
- Mendel, G. (1998). *L'acte est une aventure humaine, du sujet métaphysique au sujet de l'actepouvoir*. Paris : La Découverte.
- Piotet, F. (2007). *Emploi et travail. Le grand écart*. Paris : Armand Colin.
- Popper, K. (1994). *Models, Instruments, and Truth. The Status of the Rationality Principle in the Social Sciences*. New York : M. A. Notturmo.
- Remy, J. (1994). La transaction : de la notion heuristique au paradigme méthodologique. In M. Blanc, M. Mormont & T. Storrie (Eds.), *Vie quotidienne et Démocratie*. Paris : L'Harmattan.
- Remy, J. (1998). La transaction sociale : forme de sociabilité et posture méthodologique. In M.-F. Freynet, M. Blanc & G. Pineau (Eds.). *Les Transactions aux frontières du social*. Lyon : Chronique sociale.
- Schmitt, C. (2008). Éléments de convergence et de perspectives pour une approche anthropocentrée des pratiques entrepreneuriales. In C. Schmitt (Ed.). *Regards sur l'évolution des pratiques entrepreneuriales*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Schmitt, C. (2015). *L'Agir entrepreneurial : repenser l'action des entrepreneurs*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Schmitt, C., Husson, J., Nobile, D., Morua, A. & Majdouline, I. (2015, mai). *Les situations entrepreneuriales : Définition et intérêts pour la recherche en entrepreneuriat*. Communication présentée au 9^{ème} congrès AEI. Entrepreneuriat responsable. Pratiques et enjeux théoriques, Nantes.
- Sicalidou, C. (2017). La relation conseiller-client : un rapport asymétrique dans une relation commerciale conventionnelle. In J.-M. Barbier & J. Thievenaz (Eds.). *Agir pour, sur et avec autrui. Les couplages d'activités*. Paris : L'Harmattan.

Pour citer l'article

SICALIDOU Catherine. « Futurs entrepreneurs proactifs. Quelle relation entre conseiller-référent du service public d'emploi et porteur de projet ? » [en ligne], nov. 2018. <<https://crf.hypotheses.org/278>>



Les Carnets de recherche sur la formation sont une publication portée par le laboratoire Formation et apprentissages professionnels et le Centre de documentation sur la formation et le travail (CDFT) du Cnam. Ils sont hébergés par [hypotheses.org](https://crf.hypotheses.org) (ISSN : 2679-4985).